

Conseil municipal : Des projets ambitieux pour la ville



Conseil municipal : Des projets ambitieux pour la ville

Dans le strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale imposées par l'état d'urgence sanitaire, le conseil municipal de la commune de Marciac s'est réuni dans la salle des Granges, ce mardi 3 novembre à 19 heures.

Les conseillers municipaux après avoir approuvé à l'unanimité le règlement intérieur contenant les principales dispositions fixant les modalités de fonctionnement du conseil municipal pour les six ans à venir s'est livré à l'examen et au vote de décisions stratégiques significatives pour l'avenir de la commune telles que ;

Un projet ambitieux

Projet 3ème phase -2ème tranche d'aménagement du site des Augustins. Conformément aux orientations retenues, la troisième phase du programme de réhabilitation et d'interprétation du site de l'ancien cloître des Augustins se donnera pour objectifs de valoriser le site des Augustins en y créant un ensemble d'équipements structurants :

- L'actuelle salle des fêtes, tout en conservant sa fonction première afin de répondre aux besoins de nos concitoyens, sera transformée en espace immersif (spectacle sonore et visuel sur le thème du voyage au temps des Augustins et sur l'extraordinaire aventure de jazz in Marciac) et son entrée transformée en hall d'accueil (accueil exposition – billetterie, boutique...),
- Les Territoires du jazz situés à l'étage seront modernisés en intégrant des Escape Games (jeux d'évasion) en l'attente de la mise en œuvre de phases ultérieures du projet,
- L'aile Ouest abritant actuellement une partie de l'actuelle école maternelle située sous le clocher des Augustins sera transformée en espace de coworking dédié aux artistes et en espace polyvalent d'exposition.

Le projet ambitieux présenté suite à la restitution par le cabinet Medieval de l'étude stratégique de médiation culturelle intègre également une série de visites de la bastide qui sera proposée comme un espace de découverte. Il s'appuie sur une valorisation des parcours de promenades dans la bastide, une mise en scène et une végétalisation des espaces (rues et jardin de l'église). Il visera à faire de l'espace du village de Marciac, un grand parcours expérimental permanent pour le visiteur et l'invitera à vivre une expérience créative unique en lien avec l'histoire de Marciac et celle de son festival.

Ce projet d'un coût global de 1 348 781 € HT se décompose en deux tranches :

- La tranche N°01 d'un montant de 672 381 € HT déjà financée à hauteur de 80% par des fonds européens et les partenaires que sont l'Etat au titre de la DSIL 2020 et la région Occitanie au titre des aménagements et équipements touristiques 2020,
- La tranche N°02 d'un montant de 676 400 € HT pour laquelle la commune de Marciac sollicitera des financements équivalents auprès de ces mêmes instances dans le cadre des dispositifs d'aide 2021.

Le maire a également spécifié que ce projet fera l'objet d'un porter à connaissance par le biais d'une consultation auprès de la population, comme s'y était engagée la liste majoritaire : « MARCIAC POUR TOUS » dès lors que les conditions sanitaires le permettront.

La vente des terrains de l'EHPAD « Les Mille Soleils » à l'Office Public de l'Habitat du Gers. Compte tenu des activités de service d'intérêt économique général et de service public exercées par l'OPHLM du Gers et de la mission d'intérêt général dans le domaine médico-social au sein du territoire à destination des personnes âgées assurée par l'EHPAD : « Les Mille soleils », cet ensemble de terrains d'une superficie de 10063 m² sera vendue à l'OPHLM du Gers moyennant la somme de 200 000 € correspondant à une pondération de 40% du coût figurant dans le rapport d'expertise.

Travaux gymnase : La construction du gymnase a fait l'objet d'une maîtrise d'ouvrage déléguée au SIVOM Miélan Marciac pour un montant de travaux de 1 602 338,57 € HT. Le conseil municipal autorise le conseil d'administration du SIVOM Miélan-Marciac à permettre à son Président la signature d'une modification en moins-value sur le lot N°01 gros-œuvre d'un montant de 7073,50 € HT.

Divers :

- Acquisition de quatre tableaux pour le musée Doubrère auprès de Mme Delmas, moyennant la somme totale de 450 €.
- La cérémonie hommage à Samuel Paty est reportée à une date ultérieure du fait du confinement.
- La cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre se déroulera le mercredi 11 novembre 2020 à 15H00 en format restreint et sans public.